

Reconnaissance de la pénibilité pour la fonction d'Aide de cuisine à la Maison de Vessy : merci Avenir Syndical !

Le Conseil d'Etat vient d'accorder la reconnaissance de la pénibilité à la fonction d'Aide de cuisine de la Maison de Vessy. Une reconnaissance méritée au vu des conditions de travail de cette catégorie d'employé.es. Une reconnaissance qui aurait dû aller de soi car les Aides de cuisine des HUG ont cette reconnaissance, mais aussi les cuisinier.ères de Vessy. **Et pourtant cela n'a pas été simple.**

Explications :

Il y a trois étapes pour obtenir la reconnaissance de la pénibilité. Le dossier est d'abord examiné sur requête de l'Office du personnel de l'Etat, d'un employeur ou d'un syndicat dans le cadre de la Commission Technique Pénibilité. Cette commission, paritaire, analyse et quantifie les critères qui donnent, ou pas, droit à la reconnaissance de la pénibilité. Cette commission rend un préavis. Le dossier est ensuite examiné par la Commission des finances du Grand Conseil. En dernier ressort c'est le Conseil d'Etat qui tranche.

Le dossier a d'abord été porté par Avenir Syndical à la Commission Technique Pénibilité. Cette dernière a rendu un préavis positif à la reconnaissance de la pénibilité après analyse des critères requis.

Mais la Commission des finances du Grand Conseil, **contre l'avis de la Commission Technique** et contre toute attente **a rendu un préavis négatif** laissant craindre que le Conseil d'Etat trancherait **en défaveur des Aides de cuisine de la Maison de Vessy.**

Aussitôt l'information connue, Avenir Syndical a écrit au Conseil d'Etat pour faire valoir son point de vue, défendre la pénibilité de la fonction d'aide de cuisine de la Maison de Vessy et dénoncer une inégalité de traitement qui surviendrait en cas de refus de la reconnaissance de pénibilité.

Le Conseil d'Etat a finalement donné raison à Avenir Syndical en accordant la reconnaissance de la pénibilité à la fonction. Le syndicat salue cette décision, qui prend justement en compte la situation des Aides de cuisine et leur permettra d'envisager sereinement leurs fins de carrière.

Une fois de plus le travail syndical paie et prouve encore une fois son utilité !

Ensemble nous pouvons améliorer nos conditions de travail !

Pour cela il faut que nous soyons uni.es, rassemblé.es et solidaires.

Avenir Syndical, c'est Nous, Tous, Toutes Ensemble

REJOINS-NOUS, SYNDIQUE-TOI !

(Cotisation : 25frs/mois)



Des questions ?

Thierry Daviaud, délégué syndical, 0033 7 70 04 62 32